

Défendre le pastoralisme

Les sonnailles tintent dans la montagne et couvrent le bruit du torrent gonflé par les pluies. J'observe le troupeau. L'herbe est abondante mais les brebis préfèrent se jeter sur les branches basses des frênes pour les croquer à pleines dents. Les agneaux, eux, se régalent des fleurs de genêt qui couvrent de lumière les landes rocailleuses dominant la vallée.

Je pense au dossier Pac, déposé il y a quelques semaines. Je sens comme une boule au ventre, de peur des contrôles sur nos surfaces non enherbées, contrôles tellement subjectifs et arbitraires. Je suis dépitée par l'absurdité d'un système où nous devons nous battre pour justifier ce qui est. Non, l'alimentation de nos bêtes ne se compose pas que d'herbe !

Disséminés dans ce paysage qui a connu un fort exode, les chemins empierrés, les murettes, les abris de bergers, les mares, les nombreuses ruines me rappellent combien cette vallée a été habitée, cultivée et pâturée, il n'y a pas si longtemps.

Aujourd'hui, avec mon compagnon, nous sommes les seuls paysans de la vallée. Mais j'aime penser que nous poursuivons une histoire, des savoir-faire, une tradition pastorale qui fait sens et qui est belle. Nous sommes loin des fantasmes véhiculés auprès de populations qui ont perdu ce lien à la terre, aux bêtes, à nos ancien-nes. Ces fantasmes donnent l'illusion que nous, éleveu-ses

et berger-es, sommes des ennemi-es de la « Nature » car nous acceptons de donner la mort à nos bêtes, alors que nous mettons tout en œuvre pour protéger nos troupeaux des loups et des ours, nous valorisons l'utilisation de la viande, du lait, de la laine...

Mais se souviennent-ils que la mort fait partie de la vie ? Que nous ne considérons pas la « Nature » comme une entité éloignée et en dehors de nous ? Ont-ils conscience que le ré-ensauvagement est le symbole d'une humanité qui court à sa perte et nous transforme en pantins d'une société industrialisée et d'une nature marchandisée ?

Que ce soit dans les massifs alpins ou pyrénéens, les pentes cévenoles ou les collines provençales, que nous soyons transhumant-es ou sédentaires, nous persévérons et tentons de faire face aux changements climatiques, économiques, politiques, tout autant qu'aux bouleversements idéologiques de nos sociétés de plus en plus urbaines.

Peu écouté-es, nous nous sentons souvent marginalisé-es. Pourtant de plus en plus de jeunes, passionné-es, font le choix de rejoindre la famille des berger-es. Puissent les témoignages de ce dossier vous amener à venir grossir les rangs pour la défense d'un pastoralisme vivant, inventif et combatif.

Fanny Métrat, paysanne en Ardèche



Le pastoralisme n'est pas archaïque !

Le pastoralisme, c'est la vie de nombreux territoires dits « difficiles ». Mais la Pac privilégie les prairies cultivées et l'herbe grasse plutôt que les garrigues et les maquis ou les espaces forestiers de montagne, ce qui met en péril l'élevage dans de nombreuses régions.

Le pastoralisme est une pratique d'élevage vieille de 10 000 ans. Elle fait vivre encore aujourd'hui des milliers de personnes à travers le monde. Cette technique n'est pas liée à un animal ou un territoire en particulier ; elle est au contraire commune aux bergers des quatre coins du globe. Les peuples nomades, qu'ils soient de Mauritanie, de Sibérie ou de Mongolie, vivent depuis des millénaires grâce à ces connaissances qui leur permettent de s'adapter à des milieux pourtant hostiles mais dont ils connaissent toutes les facettes. Chameaux, rennes, chevaux, lamas, moutons, chèvres, vaches, yacks... accompagnent femmes et hommes et, de leurs précieuses relations avec le milieu,

naît la grande diversité des aliments que nous mangeons – fromages, viandes, charcuteries – mais aussi laine, cuir et autres matières organiques. C'est un grand tout. Un cycle naturel basé sur le respect du vivant, de la terre et des humains, loin des déviances de l'agriculture industrielle.

Savoir-faire

En France, le pastoralisme n'est plus nomade mais cette pratique est encore bien présente. Des estives en montagne jusqu'aux parcours boisés méditerranéens en passant par les bords de Loire ou la forêt de Fontainebleau, des troupeaux pâturent et préservent ainsi la biodiversité, ouvrant les milieux, offrant gîte et couvert à tout un tas d'espèces de flore et de faune, limitant les risques d'incendie... Tout est dans l'art de maîtriser la ressource fourragère du territoire ; car pour nourrir un troupeau en système pastoral, l'œil du berger ou de la bergère doit être aiguisé. Il est nécessaire de connaître les besoins de ses animaux, de connaître la végétation présente à chaque saison et d'optimiser la consommation afin d'avoir la repousse nécessaire pour faire perdurer cet élevage dans ce même milieu et dans le temps, sans nuire à la nature. Garder les chèvres ou les moutons n'est pas une simple ballade mais un savoir-faire complexe. Ce savoir est aussi garant de la saveur et de la



Annabelle et Sylvain Würbel sont éleveuse et éleveur à Clansayes, dans la Drôme : « Nous avons choisi d'élever des chèvres du Rove parce que cette race rustique est adaptée à nos garrigues et sous-bois provençaux mais aussi pour la qualité et la richesse de son lait. » – www.farigoule-et-cie.com

diversité des produits issus des élevages pastoraux quasi autonomes au niveau alimentaire et, de ce fait, très écologiques. Ces activités pastorales façonnent ainsi les paysages au fil du temps, permettent de travailler sur des territoires dits peu productifs et de renouer avec la nature, fournissant ainsi une véritable richesse patrimoniale.

En 2018, la Commission européenne, à travers ses aides de la Pac, reconnaît de moins en moins ce travail. Elle privilégie avant tout les prairies cultivées et l'herbe grasse plutôt que les garrigues et les maquis ou les espaces forestiers de montagne. Et cette incohérence met en péril ce mode d'élevage.

À l'heure actuelle où les mots écologie ou agroforesterie sont dans toutes les bouches et répondent aux attentes de la société, comment se fait-il qu'on sanctionne cette pratique qui permet la conservation des paysages, le maintien de la biodiversité et la préservation de l'environnement, le maintien d'activités économiques dans des territoires désertifiés, la richesse et la diversité des produits des terroirs, le tout intimement lié à la multitude des territoires ?

Ce métier est un métier d'avenir. La France doit réagir et soutenir cette pratique paysanne qui est aussi présente en Espagne, en Italie, au Portugal, en Roumanie... et non laisser à l'abandon ses paysannes et ses pay-

sans œuvrant pour une agriculture durable et responsable. Il n'est rien de plus triste pour un animal que de se nourrir d'une monoculture, rien de plus triste pour un paysage que de se vêtir d'une seule couleur, rien de plus triste pour l'humanité que de se priver de la multitude des savoirs. ■

Annabelle Würbel,

bergère de chèvres dans la Drôme

Définitions

Le pastoralisme consiste à faire pâturer sur des milieux dits « naturels » (pelouses, friches, landes et sous-bois). Il se caractérise par un double enjeu permanent : alimenter chaque jour et au mieux les animaux, tout en assurant simultanément, par la gestion de l'impact local du pâturage, le bon renouvellement des ressources pour les années suivantes.

L'agropastoralisme, c'est l'articulation au fil de l'année du pâturage sur milieux « naturels » et sur prairies cultivées, selon les états de ressources, l'accès au foncier, mais aussi la demande alimentaire des animaux. Le sylvopastoralisme consiste en l'association d'une pratique de pâturage en sous-bois, à l'échelle des jours et des semaines, et d'une gestion forestière, à l'échelle des années. Il est bienvenu pour prévenir le risque d'incendies, mais aussi pour assurer une alimentation correcte du troupeau en périodes très sèches.

L'agropastoralisme : du savoir-faire de l'éleveur... et du troupeau

Par Lorène Lavocat & Michel Meuret.

Un jour, vous croiserez un berger et son troupeau, ce dernier broutant avec appétit des herbes hautes et d'allure grossière. Si vous demandez au berger : « *Que valent ces herbes ?* », il vous répondra : « *Ça dépend...* ». Voyant votre air surpris, il complètera par : « *Ça dépend surtout de ce qu'elles ont en tête... et aussi de comment j'aurai réussi à les mener !* »

En élevage agropastoral, les diverses plantes des pâturages ne deviennent ressources alimentaires que si elles sont comestibles, évidemment, mais aussi à condition que celle ou celui qui élève ou garde, par ses savoir-faire, réussisse à motiver les animaux à les consommer volontiers. C'est ce qu'on appelle la motivation alimentaire. Elle se gère selon quatre échelles de temps : les apprentissages, qui commencent dès le très jeune âge ; le calendrier de pâturage, à organiser au cours des semaines ; la conception des parcs de pâturage ou des secteurs de garde quotidiens ; l'appétit à renouveler en cours de repas et des circuits de pâturage, au fil des heures et des minutes.

Le savoir-faire des éleveuses et des éleveurs pastoraux est distinct de celui de leurs collègues en prairies où domine encore aujourd'hui la « culture de l'herbe », au sens propre comme au sens figuré : un herbivore ne mange que de l'herbe et les parcelles doivent être tenues « propres », c'est-à-dire exemptes de tous autres végétaux. Avec ce mode d'alimentation, l'animal n'est pas invité à exprimer trop de choix personnels. Tout au contraire, sur pelouses naturelles et jusqu'au sous-bois, il devient primordial de considérer ce point de vue, ainsi que les diverses sources de motivation chez l'animal.

L'efficacité d'un système pastoral repose tout autant sur le savoir-faire de l'éleveur ou de l'éleveuse que sur la compétence de l'animal. L'éleveur se façonne un troupeau adapté à ses conditions d'élevage, en s'appuyant sur la sélection des individus, mais aussi en organisant des apprentissages collectifs dans le troupeau selon la conduite au pâturage.

Il ne s'agit pas de « forcer » le troupeau à se nourrir d'herbes grossières ou de buissons épineux. Les animaux qui broutent de tout, y compris des broussailles, ne le font pas car ils ont trop faim. Ils le font naturellement et avec plaisir !

La bonne valeur alimentaire

Bien des sortes de broussailles ont une valeur comparable à une bonne herbe de prairie. Pour rappel, un aliment aura une bonne « valeur alimentaire » si l'animal est motivé à en consommer en quantité et que ceci lui fournit suffisamment de nutriments pour satisfaire à sa demande alimentaire.

On parle souvent de « ressources ligneuses » pour désigner tout ce qui n'est pas de l'herbe. Mais ce terme est inapproprié, car même des chèvres ne consomment ni les troncs, ni les branches. Les herbivores broutent les feuilles d'arbres et d'arbustes, jeunes ou vieilles, les jeunes tiges, les fleurs et les fruits. Et ces parties ne sont pas plus lignocellulosiques que certaines herbes ou des foin. Les feuilles de chêne en été, par exemple, qui représentent parfois plus des trois quarts d'un régime pâturé, contiennent en moyenne 36 % de lignocellulose. Pour comparaison, une prairie de plaine (2^e cycle) en contient 30 %, et la paille de blé atteint 50 % !

Mais la motivation alimentaire est surtout une question d'expérience et d'organisation. À une extrémité, on a les habitudes alimentaires qui se forment déjà *in utero*. Dès le stade fœtal, le jeune à naître découvre par voie sanguine les diverses saveurs des aliments consommés par sa mère. Offrir un régime diversifié aux mères gestantes, c'est aussi préparer les expériences et compétences des futurs adultes. Plus tard, ils pourront apprendre aussi, mais plus lentement, en imitant des congénères déjà expérimentés.

À une autre extrémité : les séjours dans des parcs clôturés. Un troupeau peut manquer d'appétit tout simplement parce que le parc est mal conçu. Parfois, le parc ne comporte aucun lieu confortable pour le repos et la rumination de midi. Un ruminant qui n'a pas bien ruminé manque d'appétit pour son repas suivant. En saison chaude, inclure dans le parc un petit-bois frais et ombragé, ou des haies, influe sur le confort, l'appétit, et donc sur la valeur alimentaire globale du parc. C'est essentiellement ça, un savoir-faire d'éleveuse ou d'éleveur pastoral : penser d'abord à l'appétit et aux habitudes du troupeau plutôt qu'aux seules quantités d'herbe. ■

(1) Ingénieur agronome et docteur en sciences animales, Michel Meuret est directeur de recherche à l'Inra. Depuis le début de son parcours de chercheur, il étudie le comportement alimentaire des animaux conduits sur pâturages naturels, en collines et en montagne, ainsi que les savoirs et pratiques des éleveuses et bergères.

À lire : *Des ressources fourragères à construire en tenant compte du point de vue de l'animal*, par Michel Meuret. Contribution à l'ouvrage collectif « *Espaces pastoraux, espaces de production agricole* », aux éditions Cardère.

Des amateurs de broussailles

Proportion de broussailles observée dans le régime sur pâturages embroussaillés (% de matière sèche intégrée).



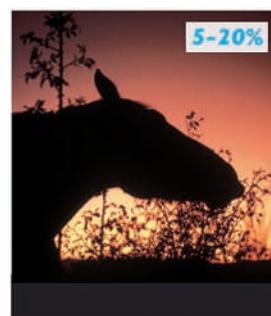
Chèvre laitière en taillis de chênes durant l'été et l'automne (Ardèche).



Brebis à viande sur landes à genêts au printemps et en été (Drôme).



Génisse future laitière en alpage durant l'estive (Savoie).



Jument située sur landes et pré-bois en été et automne (Puy-de-Dôme).

La bataille pour les surfaces pastorales

Jusqu'en 2014, les surfaces pastorales n'étaient pas vraiment reconnues au niveau européen. En 2015, la réforme de la Pac a permis de prendre en compte ces surfaces... si elles comprennent plus de 50 % d'herbacées. Les terrains avec moins de 50 % d'herbe sont du coup considérés comme non agricoles, sauf s'ils font l'objet d'une « pratique locale établie » où le taux d'herbacées peut être inférieur à 50 % (c'est le cas par exemple pour les AOC Pélaridon, dans les Cévennes, ou Jambon de Corse, produits issus de troupeaux pâturant sous des chênes ou des châtaigniers).

En pratique, l'éligibilité des surfaces pastorales se traduit par des proratas déclarés dans le cadre des demandes d'aides Pac. Ces proratas consistent à retenir comme surface

éligible un pourcentage de la parcelle après retraits des éléments non consommables par les animaux, autrement dit non admissibles (troncs, rochers, plantes inconsommables). Du nombre d'hectares déclarés dépend ensuite le montant des aides reçues. Première épine dans le pied des éleveurs et des éleveuses. Dans certains cas, des terres qui étaient auparavant aidées à 100 % ne l'ont plus été qu'à 80, 60 ou même 30 %.

Pour pimenter l'histoire, de mauvais rapports entre le ministère français de l'Agriculture et la direction générale à l'Agriculture de la Commission européenne ont compliqué les choses. Les pouvoirs publics français se sont d'abord « trompés » sur l'éligibilité des parcelles avec moins de 50 %

d'herbe sur tout le territoire national. Recadrage de Bruxelles: le ministère français s'est alors attelé à élargir les pratiques locales établies, avec un zonage spécifique permettant la reconnaissance dans ces zones des surfaces avec moins de 50 % d'herbe, nommées SPL, comme surface pastorale à prédominance ligneuse. En juillet 2016, un arrêté gouvernemental définissait ce zonage en y incluant 23 départements. À partir de 2017, en dehors de ces départements, les surfaces avec moins de 50 % d'herbe se sont ainsi retrouvées sans aide Pac. En 2018, grâce notamment aux mobilisations de la Confédération paysanne, 15 départements ont été ajoutés au zonage. Mais tout n'est pas encore réglé pour autant... ■

Témoignage

« Nous risquons de perdre plus de 75 % de nos aides »

Par Christel Le Luhandre-Tonelli, éleveuse caprine en Ariège.

Des chèvres en moyenne montagne en agriculture bio: notre projet de vie! Participer à l'entretien d'un territoire en gardant des milieux ouverts; à la vie locale, en proposant des produits fermiers; offrir à nos biques un espace adapté à leurs besoins et à nos fromages une flore lactique unique...

Nous avons trouvé notre ferme en Ariège. Ses pentes à 40%, ses surfaces exclusivement pastorales et leurs sols « pauvres », les aléas météo auraient dû nous faire fuir. Au contraire, nous avons de suite imaginé notre futur troupeau gambadant et se délectant de ronciers, feuilles de frênes ou de noisetiers, lierre, genêts, bruyères, fruits, fleurs, écorces, lichens...

Mais une installation coûte cher, il fallait emprunter beaucoup. Et en montagne, tout est dur. Tout est loin, prend du temps... et de l'argent. Les chèvres produisent moins (élevage extensif, énergie dépensée dans les pentes...) et les produits issus de l'élevage en montagne ne sont pas bien valorisés. L'alimentation coûte plus, surtout en agriculture bio (coût du transport très élevé).

Nous avons failli renoncer mais on nous a parlé des « aides Pac », en particulier l'ICHN, l'indemnité compensatoire de handicaps naturels, qu'on nous a prétendue pérenne.

Permettant de couvrir les annuités, il ne restait à la ferme qu'à produire pour couvrir ses charges et nos revenus. Tout devenait réalisable, nous nous sommes installés.

C'était fin 2012. Nous avons connu les déboires de tout nouvel installé, perdu des bêtes, en avons fait naître d'autres. Nous avons aujourd'hui un troupeau adapté à son environnement et à ses conditions d'élevage. Notre gamme de fromages plaît à nos client-es. Nous vivons de notre activité et avons même pu investir dans du matériel pour améliorer nos conditions de travail sans être obligés d'emprunter. En 2017, les aides de la Pac (Droits à paiement de base, ICHN, aides au maintien en bio, prime caprine) représentaient 25 % de notre chiffre d'affaires. Nous avons perdu 13 % de nos surfaces éligibles aux aides avec la mise en place des proratas, perte compensée par l'aide Jeune agriculteur (JA) qui avait été revalorisée.

En 2018, 6^e année depuis notre installation, nous perdons l'aide JA et celle au maintien en bio, soit 20 % de nos aides. Avec les modifications de l'État français pour l'admissibilité des surfaces pastorales, c'est jusqu'à plus de 75 % que nous risquons de perdre. La ronce, une des principales ressources pâturées par nos chèvres, n'est plus

considérée comme comestible. Les arbustes broutés ne sont plus admissibles au-delà de 1,50 m de haut... Et avec les consignes poussant les contrôleurs et les contrôleuses à baisser les proratas « en cas de doute », nous courons à la catastrophe!

Si nous perdons ces aides, nous ne pourrions ni rembourser notre emprunt, ni même vendre la ferme car elle n'aura plus aucune valeur! Qui ira s'endetter pour s'installer en montagne si l'activité ne permet pas de rembourser?

Nous sommes un cas parmi d'autres, pas assez nombreux pour qu'on en parle dans les médias... mais trop pour qu'on se taise! Nous avons une activité respectueuse de son environnement, qui enrichit, à défaut de son acteur principal, tout un patrimoine local grâce à l'entretien d'un territoire, la fourniture de produits fermiers... Nous sommes des éleveurs et des éleveuses à part entière, comme les autres. Et à ce titre, nous avons droit aux mêmes aides, sans discrimination, pour que perdure notre mode d'élevage! ■

Avec d'autres, Christel a créé sur Facebook la page *France pastorale*, pour informer sur leur situation.

« On y est allé à fond : soit on réussissait, soit on mettait la clé sous la porte ! »

Ce début d'année, la Confédération paysanne était en première ligne pour la défense du pastoralisme menacé dans certains départements par un nouveau zonage pour la reconnaissance des surfaces pastorales ligneuses. Entretien avec Denis Campmas, éleveur ovin et porte-parole de la Confédération paysanne de Corrèze.

Êtes-vous impacté par les changements sur les surfaces pastorales ?

Je suis éleveur dans le Limousin, sur le plateau de Millevaches. Ici, il n'y a que de la lande à bruyère, presque aucun brin d'herbe, ce qui n'empêche pas les animaux de se nourrir dessus. Jusqu'ici on déclarait à la Pac des surfaces pastorales ligneuses (SPL). Mais début 2018, on s'est rendu compte que dans notre département de la Corrèze, ces surfaces n'étaient plus reconnues depuis 2017 comme surfaces agricoles. On ne pouvait plus recevoir d'aides Pac sur ces surfaces ! On perdait un tiers de la surface agricole utile (SAU)... et 10 000 euros par an !

Comment cela se fait-il ?

La Commission européenne a demandé à la France de revoir sa réglementation autour des surfaces pastorales en la rendant plus sévère. Dans la tête de beaucoup à Bruxelles, la France déclarait à la Pac « ses forêts ». Ça se comprend : pour un commissaire danois qui ne connaît que les prairies bien herbeuses, un maquis de Lozère n'est pas une surface agricole ! Peut-être qu'il y avait aussi des gens qui surdéclaraient, mais pour quelques abus, certain-es ont décidé de mettre en danger des centaines de fermes.

Dans un premier temps, en 2016, la France a déterminé des zones où l'on pourrait

déclarer des surfaces pastorales (zonage SPL) – grosso modo le quart Sud-Est – et des zones où l'on ne pourrait plus le faire... dont le Limousin. D'un seul coup, à partir de 2017, nos surfaces pastorales devenaient non agricoles !

Comment avez-vous réagi ?

Au quart de tour ! À la découverte de ce changement, début 2018, nous avons commencé par une réunion publique avec les éleveuses et éleveurs du coin. C'était tellement gros que les gens avaient du mal à comprendre, d'autant plus que l'administration faisait comme si de rien n'était. Puis on s'est mis en relation, via la Confédération paysanne, avec des éleveuses et éleveurs d'autres départements pour comprendre ce qui nous arrivait. On a appris que le gouvernement français pouvait encore revoir sa copie, grâce au règlement européen Omnibus (modifications réglementaires couvrant plusieurs sujets, NDLR), et mieux reconnaître les surfaces pastorales : il fallait pour cela qu'il le notifie avant le 31 mars 2018 à la Commission européenne.

On y est allé à fond : soit on réussissait, soit on mettait la clé sous la porte ! Nous avons téléphoné, envoyé des courriers, fait des conférences de presse. Il y a eu une action au Salon de l'Agriculture, le

28 février, et une occupation de locaux du ministère, le 14 mars à Paris. Tout s'est fait en quelques semaines, c'était fou ! Le gouvernement a finalement accepté de négocier et a réintégré 15 départements supplémentaires dans le zonage SPL, dont la Corrèze.

Combat gagné donc ?

Pas tout à fait. Certains critères d'admissibilité ont été revus à la baisse. Ici, des plantes consommées par les animaux ne sont plus considérées comme « admissibles » : les chênaies et les châtaigneraies, dont les glands et les châtaignes servent souvent à l'alimentation du troupeau, ne sont toujours pas reconnues.

Et ce qui me fait peur, c'est que les contrôleuses et les contrôleurs doivent désormais trouver, le jour où ils viennent sur la ferme, la ressource herbeuse ou ligneuse consommée par les animaux et déclarée par les paysannes. Sauf que dans la plupart des endroits, s'ils ou elles se pointent fin juillet ou en décembre, il n'y aura pas d'herbe ! Ça ne veut pas dire qu'il n'y en a pas eu : chez nous par exemple, elle pousse fin juin. Ce n'est pas cohérent...

Quelles leçons tirer de cette mobilisation ?

C'est dur de se rendre compte qu'on peut être rayé de la carte par une simple décision politique. Les aides, c'est 60 % de mon chiffre d'affaires. Certain-es éleveurs et éleveuses ont arrêté, revendant leur troupeau, abandonnant les estives...

D'un autre côté, plusieurs collègues pas forcément militant-es ont compris l'intérêt de la lutte syndicale, appréciant la réactivité de la Confédération paysanne et l'efficacité du réseau : en une semaine, on en savait plus sur ce dossier que l'administration locale – la DDT – et on avait organisé une manifestation. Chapeau ! ■

Manifestation de la Confédération paysanne sur le stand du ministère au Salon de l'Agriculture, le 28 février 2018. Le syndicat interpellait le gouvernement sur – notamment – sa gestion des surfaces pastorales qui risquait d'exclure des aides Pac des centaines d'élevages dans plusieurs départements.



Des loups trop dépaysants

Le pastoralisme fait face dans de plus en plus de régions au retour des grands prédateurs : l'ours (cf. p.12), mais surtout le loup. Nous avons plusieurs fois donné la parole aux paysannes et aux paysans concernés. Voici le point de vue d'une maire de Savoie.

Je ne suis ni éleveuse, ni bergère. Je suis maire, avec des responsabilités pour un temps dans la gestion d'une commune, d'un espace, d'une collectivité. Ici, cela fait plus de 20 ans que les loups sont revenus. Dans notre vallée de montagne, les ovins de trois fermes locales sont au pré de début mai à fin octobre. En 2017, ils ont subi plus d'une quinzaine d'attaques, avec près de 90 bêtes tuées. Ils sont rejoints fin juin en alpage par de gros troupeaux transhumants, eux aussi déjà attaqués.

Et je ne peux que reprendre cette phrase quelques fois entendue, parole d'ingénieur pastoraliste ou de berger : « *Le loup est impensable...* », le loup est un postulat impensable. Il faudrait donc en effet admettre ce paradoxe : sur une planète dont on n'hésite pas à piller les ressources si cela peut enrichir quelques-un-es, un super-prédateur, devenu symbole d'une biodiversité par ailleurs agonisante, pourrait remettre en question des millénaires de pratiques humaines parmi les plus respectueuses de l'environnement. Il faudrait concevoir sans protester que des hommes et des femmes, pour conduire leurs troupeaux, s'accompagnent de meutes de chiens et de clôtures de deux mètres de haut, si possible électrifiées, qu'ils veillent jour et nuit et, tout ceci s'avérant insuffisant, qu'ils passent leur permis de chasser, apprennent à tirer et deviennent vigiles. Quelle autre profession se voit encadrée par de telles contraintes ?

Et peut-on imaginer quelles contraintes et quels conflits s'imposent aux territoires pour tenter de gérer d'impossibles cohabitations, entre loups et brebis d'abord, mais aussi entre chiens de protection et cyclistes ou promeneurs, clôtures et randonneurs ou simples habitants... ?

Derrière l'image mythique du sauvage animal, la réalité s'impose : les loups attaquent de plus en plus souvent en présence d'humains, en plein jour, aux portes des villages parfois. Ils arrivent à déjouer l'attention des chiens et font leur affaire des clôtures... Ils peuvent faire des hécatombes dans les troupeaux, tuant pour tuer, condamnant les paysannes, les paysans... ou le maire à euthanasier des bêtes à moitié dévorées.

Organisations et syndicats agricoles, scientifiques, élu-es des territoires concernés : des voix de plus en plus nombreuses s'élè-



Une vue de la vallée de Saint-Alban, en Savoie. Pour la maire de la commune : « *Nos vallées de montagne ne sont-elles destinées qu'à devenir d'agréables zones récréatives pour citoyens pollués ?* »

vent aux côtés de celles des éleveurs, des éleveuses et des bergers-es. Elles demandent que le droit de défendre les troupeaux et d'être aidé pour ce faire soit institutionnellement reconnu afin que soit assurée la survie de l'élevage pastoral.

Entendre nos voix

Ces voix ont retenti jusqu'à la Commission européenne, demandant le déclassement de l'espèce *Canis lupus* d'un statut trop protecteur. Est-il possible qu'elles ne soient pas entendues et quel sens aurait cette surdité ? Est-il possible que l'Europe, telle qu'on la connaît, méprise l'inquiétude et la colère de celles et ceux qui se demandent si, bien au-delà du problème du loup, leur village, leur commune, leurs terres, sont encore un avenir pour l'Homme ? Et, en France, les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme intercommunaux, ne devront-ils dessiner le futur qu'autour des zones d'activité économique urbanisées, au sein de grandes métropoles où la concurrence « libre et non faussée » pourra s'épanouir ? Nos vallées de montagne ne sont-elles destinées qu'à devenir d'agréables zones récréatives pour citoyens pollués ? Et, d'ailleurs, comment tenir ce rôle dans des paysages sans horizon ?

Puisque la France a accepté le loup, il faut qu'elle se donne les moyens de gérer sa présence, non pas seulement en indemnisant ses victimes ou en se ruinant en moyens de protection peu efficaces, mais avec un vrai service public de louveterie : louvetiers au statut reconnu, brigadiers sur le modèle de l'actuelle brigade de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), des professionnels, formés et rémunérés. Il faut qu'elle donne à la recherche publique les moyens d'analyser toutes les manifestations et conséquences de la présence du loup, toutes les façons d'en enrayer l'effet dévastateur, en lien avec les services pastoraux et les partenaires concernés. C'est aussi à ce prix-là qu'on évitera que nos campagnes et montagnes ne dérapent vers un braconnage qui n'aura plus rien de républicain et sur lequel nombre d'officiels n'auront plus qu'à garder un hypocrite mutisme... ■

Jacqueline Dupenloup,
maire de Saint-Alban-les-Villards (Savoie)

Loup et pastoralisme, l'impossible cohabitation, le 4-pages de positionnement de la Confédération paysanne est téléchargeable sur : confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/4pages_Loups.pdf

Des pistes pour le pastoralisme !

Près de Marseille : des moutons, de la bonne viande et pas d'incendie !

Des partenariats entre des collectivités locales et des éleveurs ou éleveuses peuvent soutenir un pastoralisme vivant et productif tout en entretenant des communs, préservant le territoire d'incendies toujours redoutés. Exemple en Provence.

Depuis une trentaine d'années, des communes, communautés de communes ou départements demandent à des éleveurs et à des éleveuses de faire pâturer leurs animaux sur des espaces communs : garrigue, forêt méditerranéenne, landes...

Sylvopastoralisme et écopâturage sont à la mode, et dans certains cas offrent de vraies solutions d'installation et de pâturage qui prennent en compte la dimension productrice de l'élevage. Mais c'est aussi parfois une stratégie de verdissement et de folklore qui enferme l'activité pastorale dans une vision passéiste.

Voici mon expérience d'éleveur pastoral. En 1998, la communauté d'agglomération du pays d'Aubagne et le Syndicat mixte du massif du Garlaban, dans les Bouches-du-Rhône, envisagent un programme de reconquête pastorale. Mais il faudra pratiquement dix ans pour que le Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée (Cerpam) réalise un diagnostic afin d'évaluer le potentiel des parcours. Pas grand monde ne croit à ce projet de retour d'un troupeau de brebis au pays de Pagnol...

Heureusement, un technicien forestier est persuadé que le pâturage de janvier à fin avril d'un troupeau de 500 ovins permettra de limiter fortement le risque d'incen-



Olivier Bel a constitué avec un autre éleveur une association de transhumance hivernale pour gérer leur partenariat d'écopâturage avec le pays d'Aubagne et le massif du Garlaban : « Le troupeau est devenu un élément du territoire et chaque année l'arrivée des brebis est une fête ».

dies, tant redoutés dans ce massif proche de Marseille. Les réunions de concertations avec les élu-es, les propriétaires et les chasseurs s'enchaînent.

En 2009, un appel à candidatures est enfin lancé pour trouver un éleveur ou une éleveuse prêt-e à faire pâturer ses animaux sur les 400 hectares du massif. Je suis retenu avec un jeune éleveur ; nous constituons une association de transhumance hivernale. L'enjeu est de rappeler aux élu-es et

technicien-nes que nous sommes des éleveurs, avant tout. D'accord pour « entretenir » ces espaces, d'accord pour accepter le multi-usages, mais nous restons des éleveurs producteurs d'alimentation.

L'aventure dure encore aujourd'hui. Il aura fallu faire preuve de diplomatie avec les chasseurs, accepter que les randonneuses et les randonneurs soient mécontents parce que nos chiens de protection aboient et leur causent quelque frayeur, déployer pas mal d'énergie du côté des éleveuses et des technicien-nes, mais peu à peu chacune trouve sa place. Le troupeau est devenu un élément du territoire et chaque année l'arrivée des brebis est une fête. Nous vendons nos caissettes d'agneau découpé, et le lien entre notre présence en hiver et notre viande se fait dans la tête des consommateurs et des consommatrices.

Les élu-es des communes environnantes souhaitent à leur tour mettre à disposition des pâturages. Le projet initial essaime : aujourd'hui quatre troupeaux passent l'hiver en collines. N'en déplaît à certain-es technocrates pour qui ces broussailles ne sont pas consommables, c'est bien grâce aux espaces pastoraux que nos élevages sont productifs et garants du maintien des communs. ■

Olivier Bel,

éleveur transhumant dans les Hautes-Alpes

Mieux valoriser la viande

Roland Bouvier est éleveur en Isère. Chaque été, il mène son troupeau en alpage en Char treuse. En 2012, la Fédération des alpages d'Isère, à laquelle il appartient, la chambre d'agriculture et le conseil départemental entament une réflexion sur la valorisation des agneaux élevés en alpage : « Beaucoup d'agneaux montaient là-haut mais à la descente, on ne savait pas vraiment ce qu'ils devenaient. C'est une viande de grande qualité, qu'on ne vendait pas bien. »

Quatre ans plus tard, l'association « Viande agropastorale » est créée. « On a mis en place un cahier des charges qui

stipule que l'agneau doit être né et élevé sur la ferme et sur l'alpage, avec un minimum de 50 jours en alpage, nourri de lait et d'herbe uniquement. » Les antibiotiques sont interdits.

Une dizaine d'éleveurs vend ainsi près de 700 agneaux localement, auprès de bouchers, rémunérés à hauteur de huit euros le kilo. Face à la demande, ils ont créé un nouveau cahier des charges, « agneau de nos fermes », pour les bêtes vendues entre le mois d'octobre et le mois de juillet, hors alpage. ■

viandesagropastorales.jimdo.com

Objectif laine !

Bien que longtemps considérée comme la principale richesse du mouton, la laine apparaît aujourd'hui comme un déchet encombrant et coûteux. La vente de laine brute ne permet même pas de payer les tondeurs ou tondeuses. Depuis quelques années, des initiatives se multiplient, souvent portées par des collectifs d'éleveurs et d'éleveuses, pour valoriser la laine et développer ainsi une nouvelle source de revenus. De la tonte à la commercialisation, la toison devient couettes, tapis, chaussettes, pulls...

Vous pouvez (re)lire le dossier de *Campagnes solidaires*, « Renaissance de la laine » (CS n° 332, novembre 2016), en le téléchargeant sur : confederationpaysanne.fr/sites/1/cs/documents/CS322_Dossier.pdf ■

La Confédération paysanne en première ligne pour la défense du pastoralisme

Le pastoralisme est menacé par l'application française de règlements européens dans le cadre de la Pac. Le combat syndical de la Confédération paysanne durant ce printemps a permis d'éviter le pire mais, face à un ministre de l'Agriculture aux ordres de la Fnsea, il est loin d'être terminé.

Jusque tard dans notre histoire, le pastoralisme était l'unique mode d'élevage puisque notre territoire était recouvert pour l'essentiel de forêts et de broussailles et que les systèmes de clôture sur de grandes surfaces n'existaient pas. Les prairies type « normande », chères à la Commission européenne, ne sont qu'une création récente.

Les besoins humains en constante progression (bateaux, bâtiments, mobilier, charbon de bois, verreries...) ont provoqué une déforestation massive, à l'instar de ce qui se passe aujourd'hui dans certains pays d'Amérique centrale ou d'Asie mais pour d'autres raisons, et les prairies ont fini par s'installer sur toutes ces surfaces.

Mais aujourd'hui, notre mode d'élevage ancestral, aux nombreuses aménités et pratiqué sur nombre de territoires, est remis en cause par la Commission européenne. Nul doute que le lobbying du Copa-Cogeca (la Fnsea au niveau européen) qui ne veut voir verser les aides Pac qu'aux « vrais agriculteurs » est passé par là !

En 2015, la Commission procède à un audit sur la mise en œuvre des aides à la

surface dans le cadre de la nouvelle Pac. Principal grief à la France : une « déficience dans les contrôles administratifs afin d'établir l'admissibilité des parcelles déclarées ». Le gouvernement français doit alors mettre en place, à partir de 2017, un zonage spécifique « surface pastorale ligneuse » (SPL) permettant de reconnaître les surfaces avec moins de 50 % d'herbe sur la base de pratiques locales établies.

Alors que l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2018, du règlement européen Omnibus⁽¹⁾ permet à la France de reconnaître « les terres qui sont pâturées et où l'herbe ou les fourrages herbacés ne sont pas prédominants ou sont absents » sur tout ou partie de son territoire, le ministère de l'Agriculture complique sa tâche et celle des éleveuses et des éleveurs. La France devait rendre sa copie le 31 mars dernier, mais la Confédération paysanne avait beau réclamer la constitution d'un groupe de travail avec tous les acteurs concernés, le ministère n'a pas trouvé mieux que d'organiser la première réunion le... 28 février.

Le travail dans l'urgence a servi de prétexte pour réduire au minimum la consultation démocratique. Le zonage SPL a été limité à quelques départements et les conditions d'admissibilité ont été durcies, le tout pour se prémunir de nouvelles remarques et sanctions de la Commission européenne.

La conséquence de cette vision politique a été l'exclusion du droit aux aides de la Pac de 14600 hectares de fermes pastorales qui en bénéficiaient à juste titre jusque-là !

Une fois de plus, il a fallu que nous passions à l'action pour que ce mode d'élevage soit vraiment reconnu et pour ne pas laisser sur le bas-côté de la route des aides Pac des centaines d'éleveuses et d'éleveurs. Conférences, communiqués de presse, reportages, rencontres institutionnelles, réunions et actions nationales et locales ont fini par faire bouger les lignes : d'un peu plus d'une vingtaine de départements au départ, nous sommes arrivés à en faire reconnaître presque quarante, sans modification des tranches de prorata et des taux d'admissibilité !

Inutiles et encombrants ?

Malheureusement, le ministère a pris par la suite d'autres décisions qui vont pénaliser la reconnaissance de certaines surfaces : suppression du référentiel photo, introduction des épineux et des résineux dans la liste de plantes supposées inconsommables par les animaux, révision des indices de pâturabilité, présence de la ressource fourragère le jour du contrôle qui ne pourra commencer qu'à partir de juillet...

Alors que le moment est au changement des pratiques agricoles, des paysannes et des paysans en phase avec leur temps, respectueuses et respectueux de leur environnement social et des écosystèmes, sont jugés inutiles et encombrants. Les voilà sacrifiés sur l'autel du productivisme au profit du développement de l'agriculture industrielle par un Stéphane Travert qui porte les positions de la Fnsea et se moque de nous...

Mais nous avons l'habitude de ne pas être entendus, et après un an de blabla macroniste, nous savons qu'il va falloir intensifier le rapport de force pour faire reconnaître l'agriculture paysanne. Nous allons harceler le ministère pour qu'il mette en place – cette fois en temps et en heure – un groupe de travail élargi sur les surfaces pastorales (évaluation, admissibilité et contrôle) en vue de la prochaine Pac et pour qu'il reconnaisse ces surfaces sur tout le territoire national. ■

Thierry Jacquot,

paysan dans les Vosges, secrétaire national

(1) Appelé ainsi parce que touchant plusieurs politiques européennes, dont la politique agricole.



Le 14 mars, à Paris, la Confédération paysanne occupe les locaux de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE), direction du ministère de l'Agriculture. L'action – en écho à d'autres menées un peu partout en France – permettra l'accès aux aides de la Pac à plusieurs centaines d'éleveuses et d'éleveurs en augmentant le nombre de départements concernés par le zonage des surfaces pastorales ligneuses (SPL).